

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## du 29 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, ARDEOIS Jean-François, MOINAUD Hervé, PERONO Patrice, LORINQUER Christian,

**Etaient absentes excusées :** TRAMIER Claire (procuration GAUTIER Maryline), CROSSAIS Magali, CHAPOUX Catherine (procuration BIGUET Christian), SEGRÉTAIN Calésia.

Madame GAUTIER Maryline a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2018.**

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

<b>Réforme de la gestion des listes électorales : désignation des membres de la commission de contrôle</b>
--

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les actuelles commission administratives de révision des listes électorales seront supprimées. Le maire se voit transférer, en lieu et place de ces commissions, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

La loi met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur ces listes en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.

Sont désormais instaurées dans chaque commune des commissions de contrôle dont le rôle sera d'examiner les recours administratifs préalables contre des décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin, ou au moins une fois par an.

La composition de ces commissions dont l'ensemble des membres est nommé par arrêté du préfet diffère selon le nombre d'habitants de la commune : pour notre commune de moins de 1000 habitants, nous avons besoin : d'un conseiller municipal (hors adjoint et maire), d'un délégué de l'administration, et d'un délégué du TGI.

Après en avoir délibéré, sont nommés :

- Monsieur Patrice PERONO, 8 rue de la mairie, en tant que conseiller municipal,
- Madame Martine ARDEOIS, 5 Plaisance, en tant que déléguée de l'administration,

- Madame Marcelle MIRAMONT, 7 rue des Grands Courtils, en tant que déléguée du TGI.

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

Une indemnité de conseil est allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante. Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor. Madame Marie-Claude RENAUX a pris la suite de Madame Françoise BAYLONGUE-HONDAA à l'été 2018.

Cette indemnité a été versée en 2017 pour 417.26 €. La légitimité d'une telle indemnité a été discutée.

Toutefois, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à la majorité (2 abstentions) l'attribution de cette indemnité annuelle au comptable du Trésor Public de Savenay.

Monsieur le Maire est chargé d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Aménagement du bourg

Mercredi 28 novembre 2018 s'est tenue une réunion d'attribution des offres avec les membres de la commission d'appel d'offre, un membre de la commission d'aménagement du bourg, le maître d'œuvre TUGEC et CITTÀ et l'assistant à maîtrise d'ouvrage LAD-SELA.

Le marché a été alloté en 2 lots : Terrassement-voirie-assainissement-divers et Aménagements paysagers. 5 entreprises ont répondu à la consultation.

### Lot n°1 : Terrassement-voirie-assainissement-divers

Entreprise LANDAIS pour	291 579.75 € HT
Entreprise CHARRIER pour	329 620.00 € HT
Entreprise PIGEON TP pour	364 881.25 € HT

### Lot n°2 : Aménagements paysagers

Entreprise VERDE TERRA pour	33 627.20 € HT
Entreprise EFFIVERT pour	35 331.93 € HT

Après examen des candidatures et jugement des offres par rapport aux critères, ont été retenues :

- l'entreprise LANDAIS pour le lot Terrassement-voirie-assainissement-divers pour 291 579.75 € HT,
- et l'entreprise EFFIVERT pour le lot Aménagements paysagers pour 35 331.93 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'appel d'offre et chargent Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le revêtement du parking a été discuté. Il est demandé un enrobé avec des rondelles collées pour la partie centrale du parking, et un espace végétalisé pour le reste.

Il est proposé aux membres de la commission cadre de vie d'assister aux réunions de chantier. Il est rappelé de faire attention au drainage et à l'étanchéité des maisons autour de l'église pour celles qui seront concernées par les espaces verts.

La première réunion de chantier est prévue le 10 décembre prochain ; le début des travaux est prévu avant le 31 décembre 2018 et la fin des travaux pour le mois d'avril 2019.

Il est prévu de commencer les travaux par le carrefour, ensuite la place de l'église et en fin par le parking de la mairie.

### **Informations :**

**Les illuminations de Noël :** à une période de demande d'économies d'énergie, il est proposé de diminuer les points lumineux. A l'unanimité, il est proposé de garder le rideau lumineux de la mairie, les boules led de la rue du port et les cordons lumineux dans les arbres de la place de l'église.

L'élaboration du **PLU** la commune est en attente pour chercher une solution à la possibilité de construire des annexes.

Des **travaux de curage** sont prévus sur la route départementale, de Poheton à la Madeleine, début décembre. Il n'est pas prévu d'étaler les boues sur la commune.

Arrivée du nouveau sous-Préfet Monsieur Michel BERGUE le 3 décembre prochain. Monsieur Claude d'HARCOURT est le préfet de la région Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique depuis le 7 novembre 2018.

**Un Marché de Noël** est organisé par l'association "les Calèches Lavausiennes" le samedi 8 décembre. Il se situera rue de la mairie, de l'angle de la rue des grands courtils jusqu'au virage, ou à la salle des Prés Salés si mauvais temps. Dans le cas d'un marché rue de la mairie, la rue sera déviée.

Les œuvres de Monsieur Yvon LABARRE seront exposées au Couvent des Cordeliers du 8 au 16 décembre.

Une conférence-débat organisée par le Conseil de Développement aura lieu au cinéma Cinénova le 11 décembre.

Les travaux dans le cimetière débuteront dès que le temps le permettra.

Les vœux de la municipalité sont programmés le dimanche 13 janvier 2019 à 11h.

La canalisation d'eau de Poheton sera changée début avril 2019.

Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) : une réunion d'information et d'échange pour les élus est programmée le 5 décembre.

Atlantic'Eau : changement de compétence. Possibilité de transfert vers la communauté de communes au 01/01/2020. Obligation en 2026 au plus tard.  
Fin à 22h40.